COMMUNE DE LEYTRON
VILLAGE DE L'HUMAGNE

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

du 02.10.2026

Mise en consultation publique des plans – Remembrement urbain du secteur Prés-Bottet, Leytron

Titre de la mise à enquête des plans
Remembrement urbain du secteur Prés-Bottet

Description du projet
En application des articles 39, 40, 42, 47 et 48 de la loi concernant le remembrement et la rectification de limites du 16 novembre 1989 et d'entente avec le service du développement territorial et l'administration communale de Leytron, la commission d'exécution du remembrement urbain du secteur Prés-Bottet soumet à l'enquête publique les documents suivants :

- le plan d'abornement des parcelles du nouvel état
- le décompte final des frais à charge des propriétaires (art. 40, al. 3, let. g)
- le tableau des prétentions de chaque propriétaire au nouvel état (art. 40, al. 3, let. b)
- la répartition des coûts par propriétaires
- le tableau de propriétés à l'ancien état et au nouvel état selon les valeurs et les surfaces pour chaque propriétaire – décompte final
- le rapport de la commission d'exécution.

Les documents peuvent être consultés durant 30 jours auprès du bureau communal de Leytron, durant les heures d'ouverture officielles.

Moyen de droit / Consultation
Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, service du développement territorial, gestion du territoire, Avenue du Midi 18, CP 670, 1951 Sion, dans les 30 jours dès la publication au bulletin officiel.

Point de contact
Commune de Leytron
Place de la Maison de Commune 1
1912 Leytron

Délai
30 jours